

BENCHMARK SFCR 2023

Préambule

Après une période lourdement marquée par la crise du Covid-19, les opérateurs d'assurance ont dû faire face à une année 2022 tout aussi mouvementée à plusieurs égards :

- Une inflation en très forte augmentation générée par la crise en Ukraine qui a forcé les autorités financières, et notamment la banque centrale européenne (BCE) à relever ses taux directeurs alors que ceux-ci étaient au plus bas depuis plus de 10 ans
- Une baisse des marchés actions portée par l'inflation et la vente de ceux-ci au profil d'actifs moins risqués
- L'accélération des crises climatiques : 2022, année la plus chaude enregistrée en France entraînant de fortes périodes de sécheresses et des feux de forêt, ainsi que des épisodes de grêles et des tempêtes, ...
- La prise en compte de nouveaux risques comme la durabilité, le risque cyber ou encore la résilience IT.

Ces événements n'ont pas été sans impacts sur les portefeuilles des assureurs. Alors que les actifs se déprécient, les passifs augmentent sous l'effet de l'inflation modifiant les profils de risques et de fait les solvabilités.

C'est dans ce contexte que nos équipes ont souhaité analyser les résultats issus des publications des rapports SFCR au 31 décembre 2022 des activités VIE.

Ce rapport se focalise dans un premier temps sur l'évolution du ratio de solvabilité ainsi que les impacts sur ses composants (fonds propres et SCR). Dans un second temps, nous observons les variations de plusieurs indicateurs des sociétés d'assurances telle que les collectes (primes, sinistres et dépenses) et les provisions techniques. Enfin, nous nous concentrons sur les actifs du bilan et évaluons les conséquences des évolutions du marché sur ceux-ci.



Sommaire

1 Présentation de la méthode

- Les périmètres de l'étude
- Les limites de l'étude

2 Un Ratio de couverture Solvabilité 2 résilient ...

3 ...malgré une baisse des fonds propres

4 ... d'une baisse des SCR dans une moindre mesure que les fonds propres

5 Une collecte nette positive malgré une baisse des primes et une augmentation de la sinistralité

- Collecte d'affaires et sinistralité
- Dépenses

6 Les provisions techniques

- Les Best Estimate
- La Marge de risque

7 Les actifs du bilan

8 Conclusion

- Les évènements 2022 relativement maîtrisés par les acteurs ...
- ... laissent place à de nouveaux défis



Les périmètres de l'étude

Le benchmark réalisé concerne un panel de 29 entités solos (assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance) ayant des activités en France sur le périmètre assurance vie et de 11 entités FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire). En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte en 2019, 12 entités FRPS ont été créés en 2022. Ces déploiements ont été suivis par les transferts rétroactifs comptable et fiscale des nouvelles entités au 1er janvier 2022. Dans ce sens l'étude porte principalement sur le benchmark des entités hors FRPS, et quand cela est possible, des études d'impacts liés aux transferts de portefeuilles sont réalisées.

Les acteurs inclus dans le benchmark représentent plus de 90 % du marché de l'assurance en termes de chiffres d'affaires.

Les limites de l'étude

Les données utilisées dans ce benchmark proviennent des rapports SFCR publiés sur les sites des compagnies incluses dans le benchmark. A ce titre un constat apparait : certains acteurs (une minorité) font le choix de ne pas laisser apparaître sur leur site web, les rapports des années précédentes. Pour rappel, la réglementation impose aux acteurs, de garantir la disponibilité et la transmission des rapports précédents (cinq années après publication) en cas de demande de la part d'une partie tierce, et sous un délai de dix jours ouvrables.

Dans la mesure où le choix des acteurs inclus dans le benchmark s'est fait en partie, sur la base de la disponibilité des informations publiées, celui-ci ne saurait représenter une vue globale du marché et donc ne saurait en aucun cas être utilisé comme justificatif auprès de l'autorité de contrôle.

2

Des ratios de couverture Solvabilité 2 résilient ...

Parmi les indicateurs Solvabilité 2, le ratio de couverture Solvabilité 2 est le plus emblématique. Il représente la quantité de richesse propre dont dispose l'entreprise pour faire face aux risques qu'elle assure. Néanmoins le calcul de cette mesure n'est pas si simple, car elle comprend plusieurs critères différents, notamment dans les éléments susceptibles d'entrer dans la comptabilisation des fonds propres (fonds propres éligibles).

Dans un souci de cohérence, nous analysons le ratio de solvabilité S2 en nous focalisant sur les entités solos, c'est-à-dire hors groupes auxquels ces entités appartiennent. De même, au vu de la disparité entre les tailles de bilan des acteurs, nous retenons pour nos analyses des moyennes pondérées par la valeur de marché des actifs inscrits bilan.

Après une amélioration des ratios de solvabilité en 2021 le contexte économique sur l'année 2022 entraine une diminution de ceux-ci



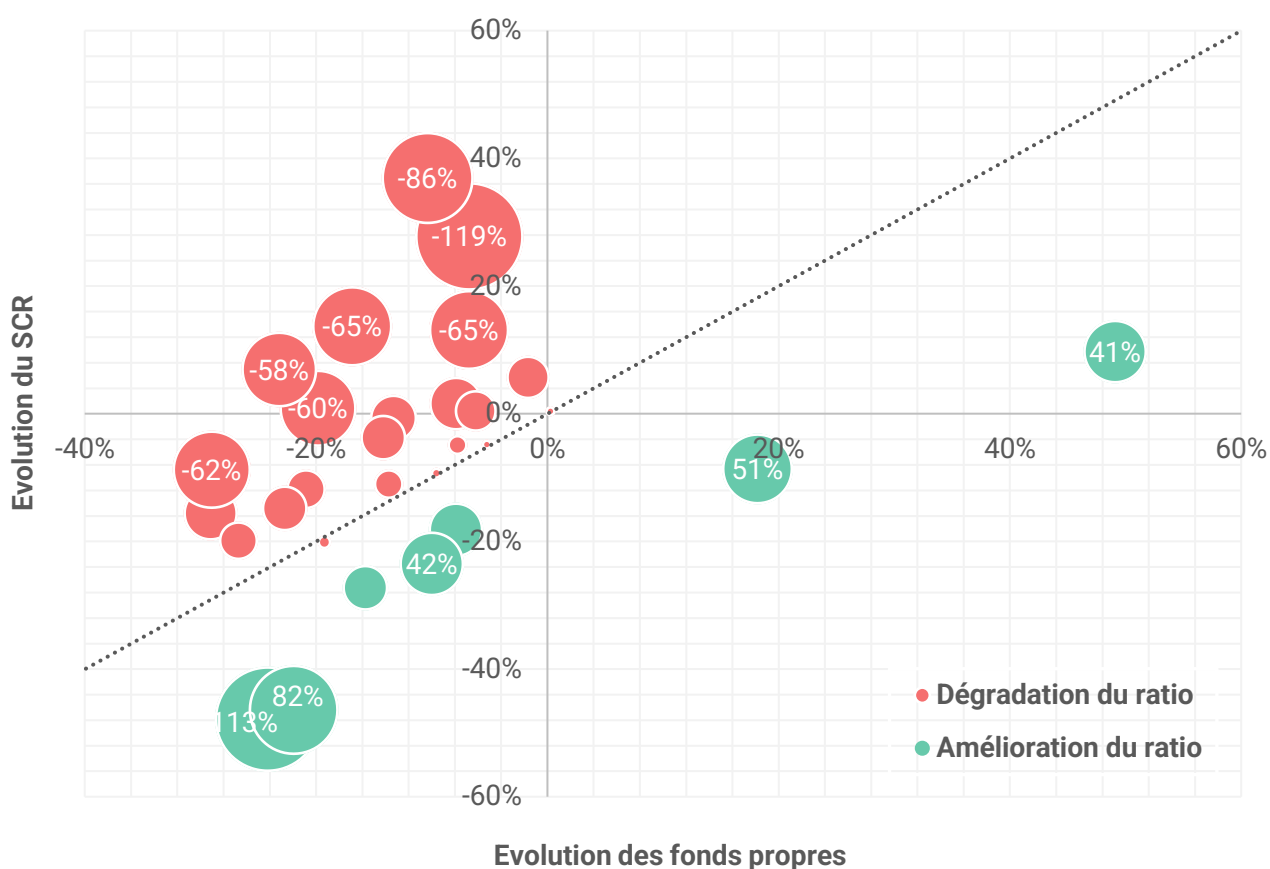
Sur le panel de 29 entités solos, on observe un ratio de solvabilité moyen¹ de 230% au 31 décembre 2022, en baisse de 12 points. Or, il avait été observé une baisse de 37 points du ratio S2 en 2020, suivi d'un regain de 17 points courant 2021.

Les mouvements du ratio S2 matérialisent l'effet des crises successives traversées (Covid, hausse des taux, inflations) sur les quatre dernières années.

On notera également dans ce panel, un ratio de solvabilité minimal de 140% et un ratio maximal de 503% en 2022.

Cependant, l'évolution du ratio de solvabilité est très disparate selon le type d'entité. En effet, les bancassureurs et les mutuelles enregistrent en moyenne les plus fortes baisses du ratio de solvabilité, alors que le ratio des assureurs augmente de 8 points ; et reste constant du côté des organismes soumis au code de la Sécurité Sociale.

Evolution des ratio de solvabilité 2022 vs 2021 en fonction des fonds propres et des SCR



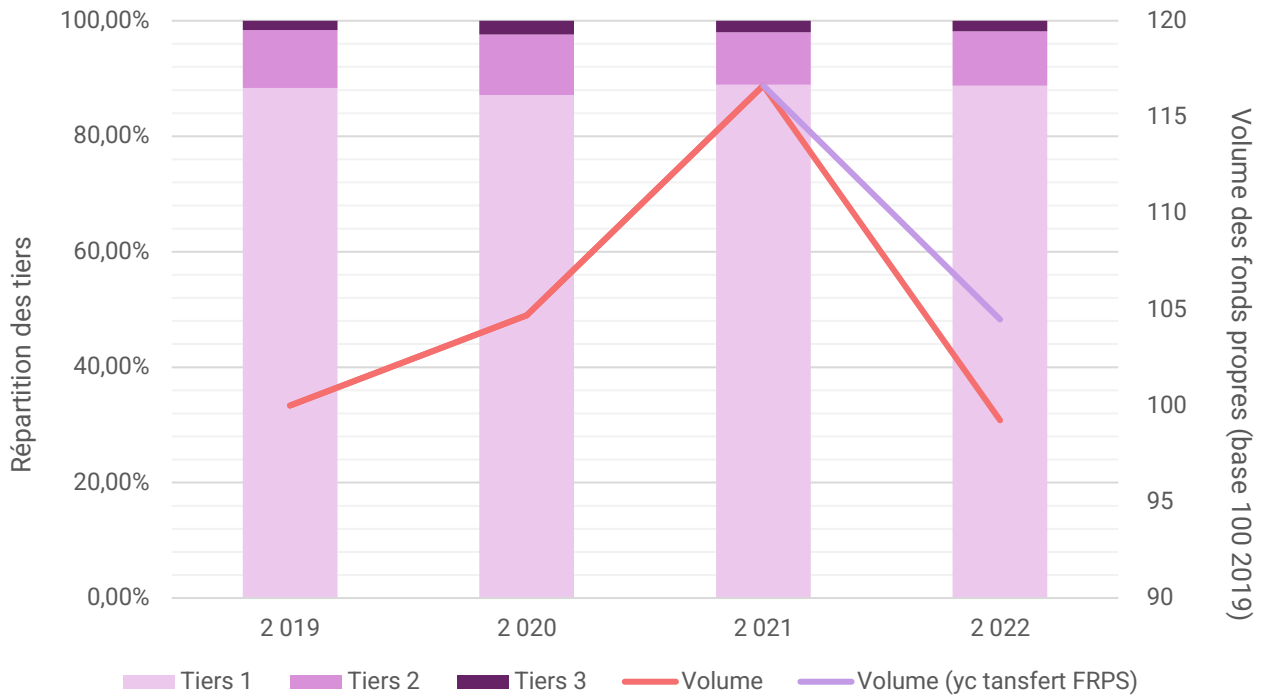
Le ratio étant composé du rapport entre les fonds propres et le SCR le graphique ci-dessus montre :

- Des augmentations de ratio de plus de 40 % pour 5 entités ;
- Des baisses de ratio de plus de 40 % pour 7 entités ;
- Une baisse des fonds propres pour la totalité des entités (les deux entités ayant vues leurs fonds propres augmentés ont procédé à l'émission de dette subordonnée en 2022) ;
- Une baisse des SCR pour une majorité des entités.

¹ Moyenne pondérée par la valeur de marché des actifs

En ce qui concerne les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis, en compilant l'ensemble des fonds propres tous acteurs confondus, il apparaît qu'au 31 décembre 2022 la répartition entre niveau de fonds propres reste relativement stable malgré une baisse globale en volume d'environ 16 points comparé à 2019 (-8 pts en ne prenant pas en compte le transfert de portefeuilles des FPRS).

Le volume des fonds propres, après une forte augmentation en 2021, baisse de nouveaux. La répartition entre tiers S2 reste cependant stable.



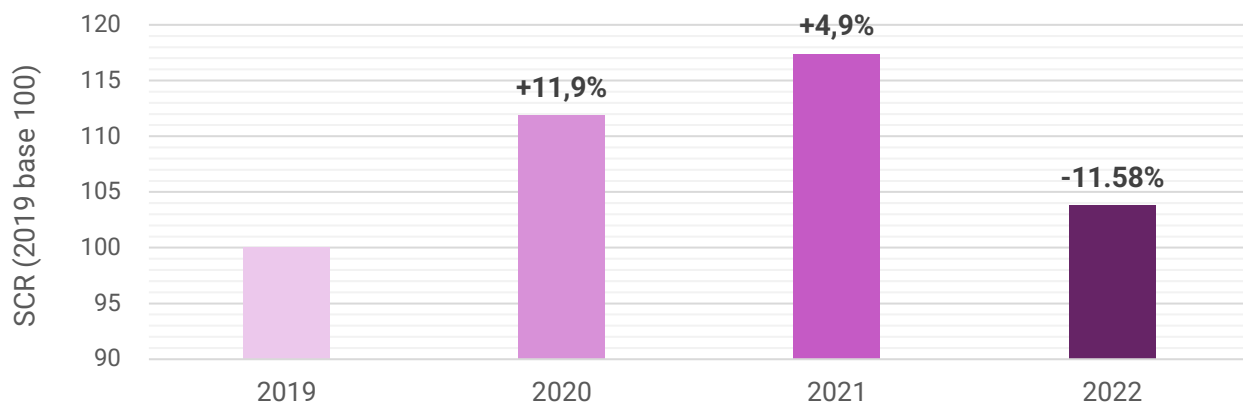
Cette baisse de volume s'explique par la diminution dans les fonds propres des éléments suivants :

- Baisse de 28 % des fonds excédentaires. La libération de ceux-ci a permis de servir des taux plus importants en 2022 afin de limiter la possibilité de rachat des assurés ;
- Baisse de 28,8 % des comptes de primes d'émission lié à la baisse générale du marché action ;
- Baisse de 15 % des passifs subordonnés.

La Directive S2, permet d'utiliser trois grandes approches pour le calcul du SCR, à savoir : la formule standard, le modèle interne partiel, et le modèle interne intégral. Dans notre panel, 86% des entités utilisent la formule standard pour le calcul de leur SCR, et 14 % utilisent un modèle interne intégral ou partiel sur l'exercice 2022.

Le premier constat est qu'après trois années de hausse constante on observe une baisse du SCR en 2022 pour l'ensemble des acteurs du panel.

Après trois années de hausse constante on observe une baisse du SCR sur l'année 2022



Cette baisse globale cache cependant une augmentation à la fois des éléments y contribuant positivement au SCR (marché, contrepartie, souscription, ...) et une augmentation plus importante des éléments y contribuant négativement (diversification, absorption, ...).

On observe une augmentation des éléments constituant le BSCR (hors diversification) de l'ordre de + 22 % entre 2021 et 2022. Cependant cette augmentation se décompose en deux variations importantes :

- Le SCR de marché est en baisse de 15 %. Celle-ci s'explique en grande partie par la diminution de l'assiette choquée dû aux baisse des valeurs de marchés. A noter, que la variation du Dampener dans le choc action entre 2021 (+6,88 %) et 2022 (-3,02 %) accentue cette baisse.
- Le SCR de souscription vie est en hausse de l'ordre de 300 %. L'explication de cette très forte augmentation est due au sous module de rachat de masse. Celui-ci est très dépendant du paramétrage de l'inflation, arrivé à 5,2 % en 2022 (contre 1,6 % en 2021). En effet en cas d'inflation élevé la probabilité de rachat augmente car les épargnants chercheront des investissements plus rentables.

L'augmentation du SCR de souscription compensée par la baisse du SCR de marché à un effet très important sur la diversification du BSCR. En effet le SCR de marché avait jusque-là une place prépondérante dans celui-ci (80 % contre 11 % pour la souscription vie en 2021 contre 56 % pour le marché et 38 % pour la souscription vie en 2022), l'effet de diversification en 2022 a fortement atténué les risques et augmente de l'ordre de + 137 %.

A noter que l'effet de l'augmentation de l'inflation et donc de la probable augmentation des rachats est pris très au sérieux par les différents acteurs du marché. En effet la plupart ont mis en place une surveillance de leurs taux de rachats mensuels/trimestriels et une comparaison annuelle avec leurs concurrents.

Aucune étude d'impact de la création des FRPS n'a été faite, en effet la méthode de calcul de l'exigence minimale de marge est calculée d'une manière différente et ne permet donc pas de faire de comparaison à périmètre identique. Le calcul dépend entre autres du périmètre (UC, Euro, L .441, ...), du montant de provision technique brute ou encore du taux de cession.

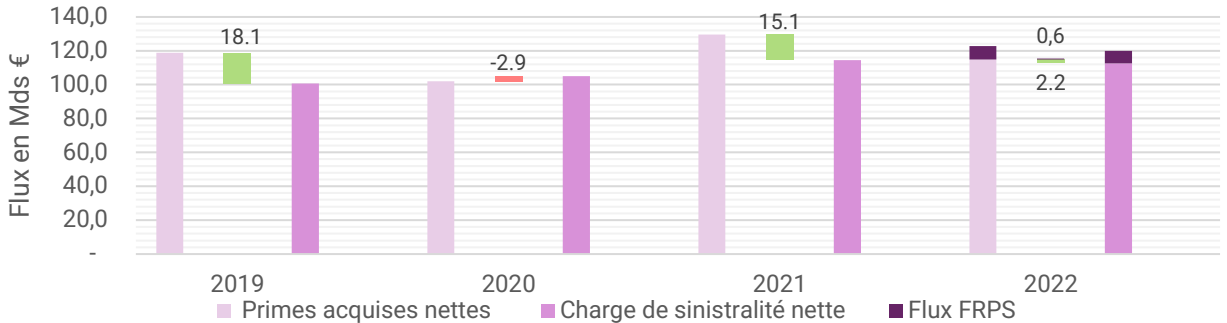
Une collecte nette positive malgré une baisse des primes et une augmentation de la sinistralité

Les sous sections suivantes expliquent les différentes évolutions d'abord de la collecte nette à travers les primes acquises nettes et les charges de sinistres nettes, et ensuite des dépenses.

La collecte d'affaires et la sinistralité

Après une année de rattrapage en 2021, l'exercice 2022 semble être un retour à la normal² pour la collecte de l'assurance vie.

Evolution des collectes nettes



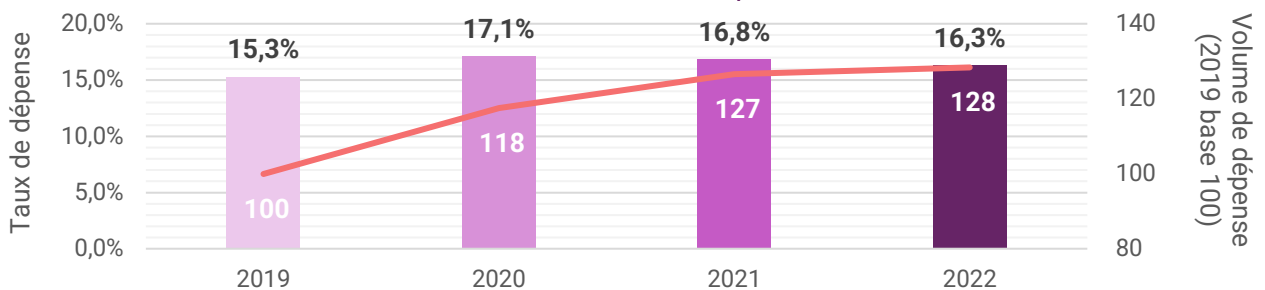
Néanmoins, les données 2022 font apparaître globalement un recul de la collecte nette vie même si celle-ci est positive depuis 4 ans (hors année 2020) quel que soit le support d'investissement. Notons que le transfert de l'activité retraite vers de jeunes entités nouvellement créées explique pour partie cette décollecte en 2022. La contribution des FRPS en 2022 s'élève ainsi à environ 8 milliards d'euros, soit 6,5% des primes vies totales. Toutes choses égales par ailleurs, la collecte nette aurait été de 2,8 Mds en 2022.

En termes de sinistralité globale, on observe une tendance haussière depuis 2019. En 2022 les prestations ont ainsi augmenté de 4,8 %. Comme le souligne l'ACPR (cf. Analyse et synthèses « Le marché de l'assurance-vie en 2022 »³), cette hausse s'explique davantage par les rachats que par les sinistres.

Les dépenses⁴

En ce qui concerne les dépenses, on note également une légère augmentation du montant en volume, en 2022 par rapport à l'exercice 2021 dans le prolongement de l'augmentation constatée depuis 2019.

Evolution du taux des dépenses



Cette augmentation cache des taux de dépense en légère diminution depuis 2020. Cette baisse reste contenue dans la mesure où, d'une année à l'autre, elle reste en deçà du gap (+1,8 pts) enregistré entre 2019 et 2020. En effet les accroissements à la fois du volume de dépense et du volume de la sinistralité se compensent et conduisent à une baisse du taux de dépense moyenne aux alentours de 16,3 %. Mieux, depuis 2020 ce taux n'a baissé que de -0,8 point.

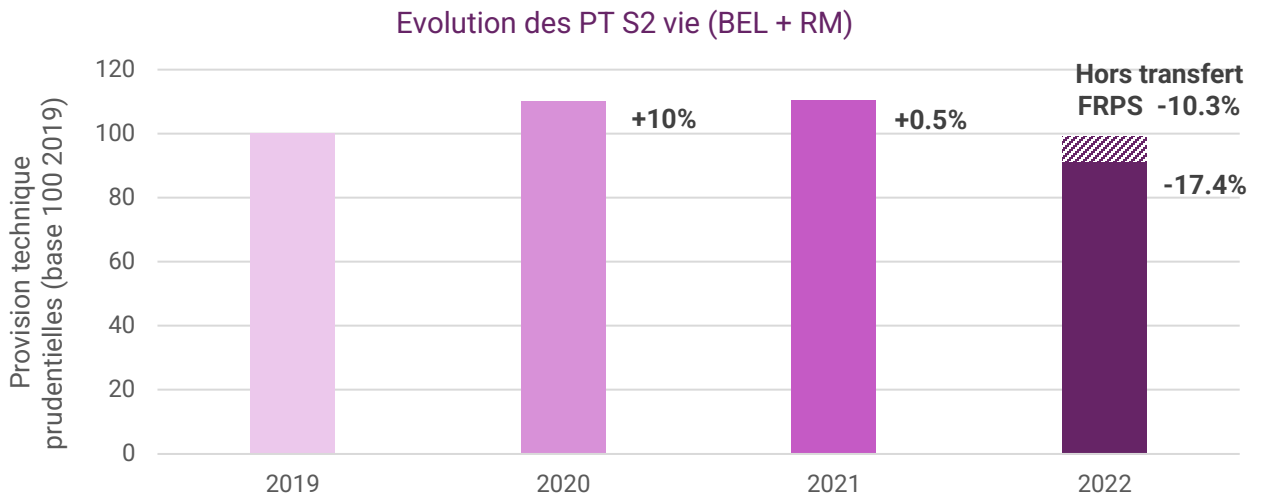
² Niveau constaté avant la crise sanitaire de 2020.

³ https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20230320_as146_av_2022_vf.pdf

⁴ Toutes les dépenses techniques engagées par l'entreprise durant l'exercice, en comptabilité de l'exercice.

Les Best Estimate en forte baisse ...

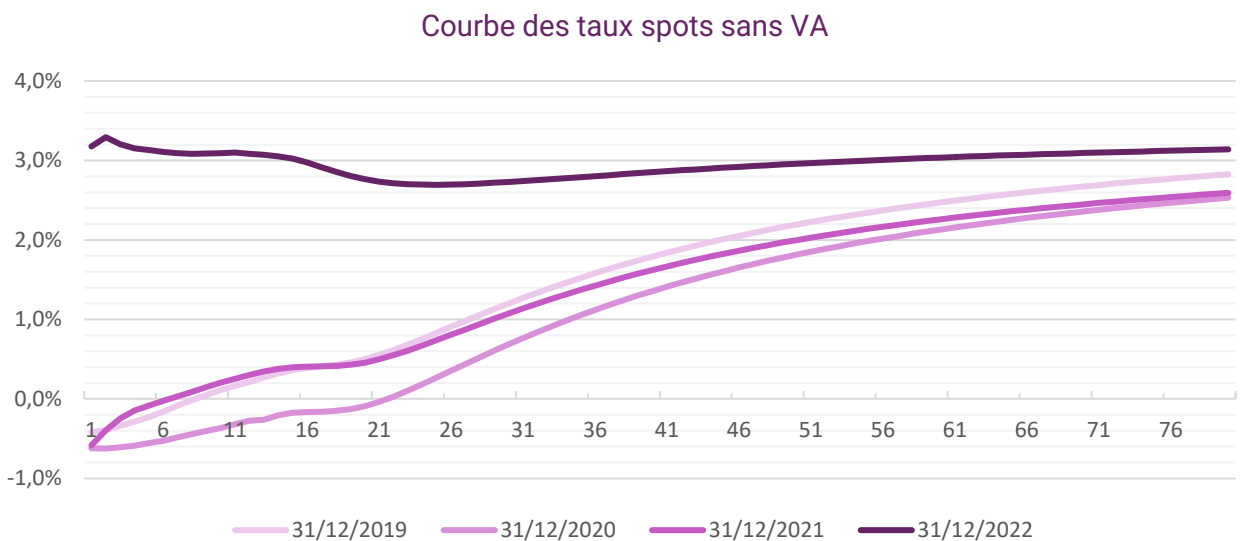
En ce qui concerne les BEL (Best Estimate of Liabilities), leur augmentation depuis 2019 est grandement compensée par une baisse en 2022.



Les transferts de portefeuilles lors de la création des entités FRPS entraînent automatiquement une baisse des provisions techniques. Hors transfert la baisse aurait été de l'ordre de 10,3 %.

Le reste de la baisse s'explique en majorité par le contexte de remonté des taux pour lesquels les produits vie sont très sensibles. En effet la projection de ceux-ci se faisant sur une très longue période l'impact de hausse des taux est d'autant plus important.

Comme le montre le graphique ci-dessous l'augmentation sur l'année 2022 de la courbe des taux spots sans VA, entre nos années d'études est très significative. En effet l'impact entre 2021 et 2022 sur 10 ans est de + 3,24 % et de + 2,59 % sur 30 ans.

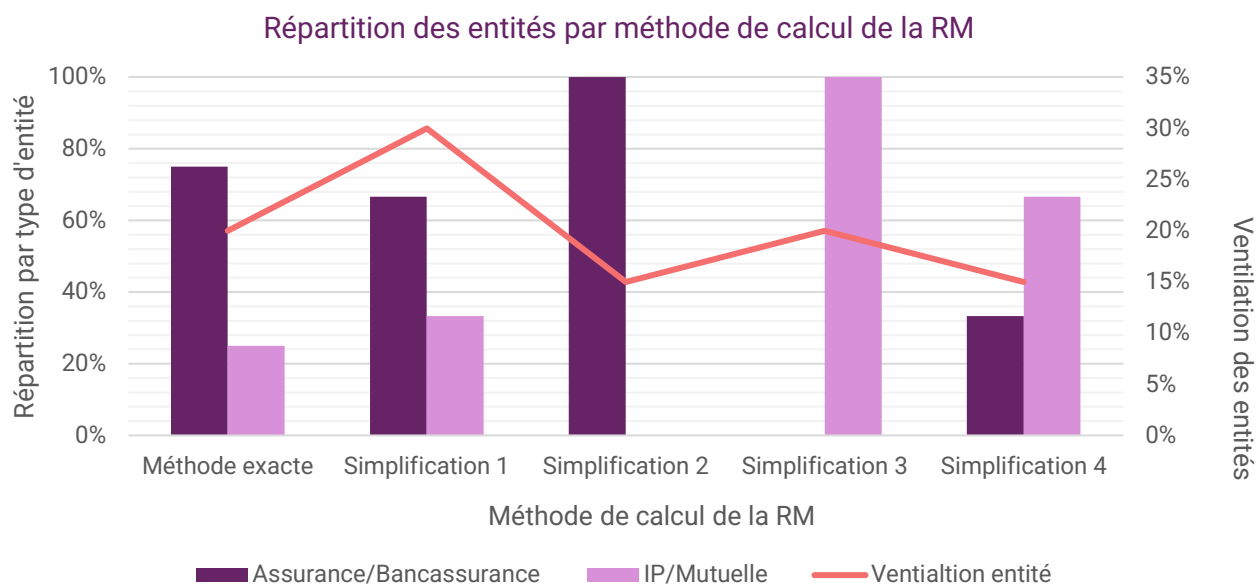


... alors que la Marge de risque augmente

Deuxième composante des provisions techniques en norme S2, la marge de risque qui correspond au montant qu'une partie tierce serait prête à payer pour reprendre les engagements de la compagnie d'assurance. Il se détermine via une méthode en cout du capital, nécessitant la projection du SCR à chaque pas de temps futur. Cette méthode, dite exacte, s'avère couteuse et difficile à mettre en œuvre pour bon nombre d'acteurs qui n'ont pas les ressources nécessaires pour opérer de tels calculs. Ainsi, le régulateur a proposé un ensemble de quatre méthodes simplificatrices pour le calcul de la marge de risque à savoir :

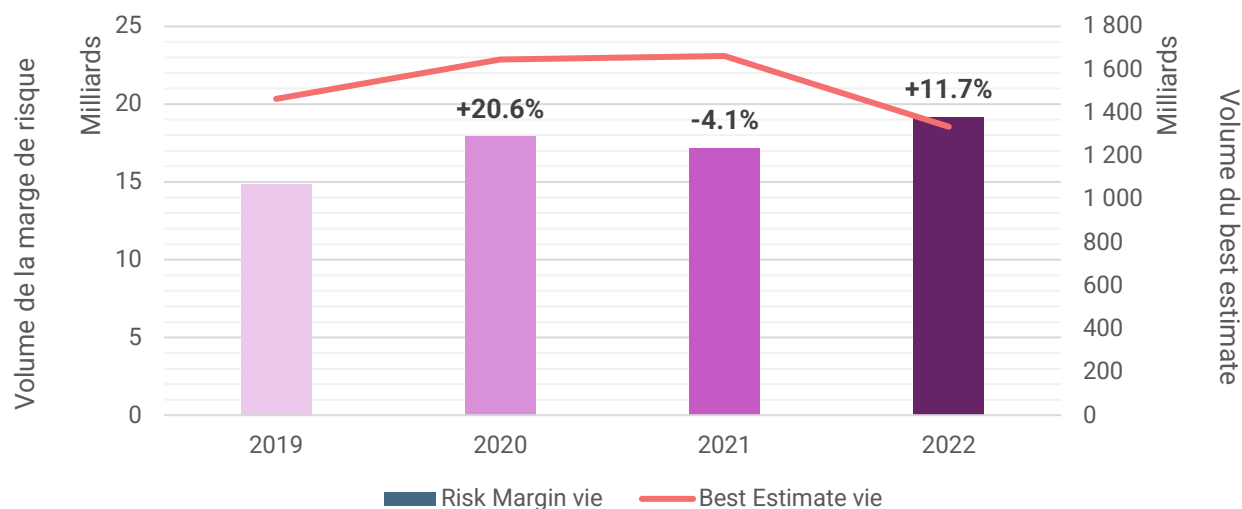
- La 1ère méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer les risques individuels au sein de la totalité ou de certaines des modules et sous modules à utiliser pour calculer les SCRs futurs
- La 2e méthode simplificatrice qui fait approximer la totalité du capital de solvabilité requis pour chacune des années à venir, comme le ratio « meilleure estimation pour une année à venir donnée » sur « meilleure estimation à la date de valorisation »
- La 3e méthode simplificatrice où il s'agit d'estimer approximativement en une seule étape la somme actualisée de la totalité des futures exigences de capital de solvabilité requis en utilisant, entre autres, la durée modifiée des passifs d'assurance et de réassurance comme facteur d'échelle.
- La 4e méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer la marge de risque en la calculant comme un pourcentage de la meilleure estimation des provisions techniques.

Dans notre Panel, on note d'une part qu'une majorité des entités utilise les méthodes exactes et de simplification 1. D'autre part, on constate aussi que les bancassureurs et assureurs utilisent principalement la méthode exacte, et les simplifications 1 et 2 tandis que les IP et mutuelles les simplifications 3 et 4. Cette ventilation de méthode entre type d'entité s'explique par une augmentation des coûts de la mise en place des méthodes proches de la méthode exacte (pour un coût de 0 pour la méthode simplifiée n°4).



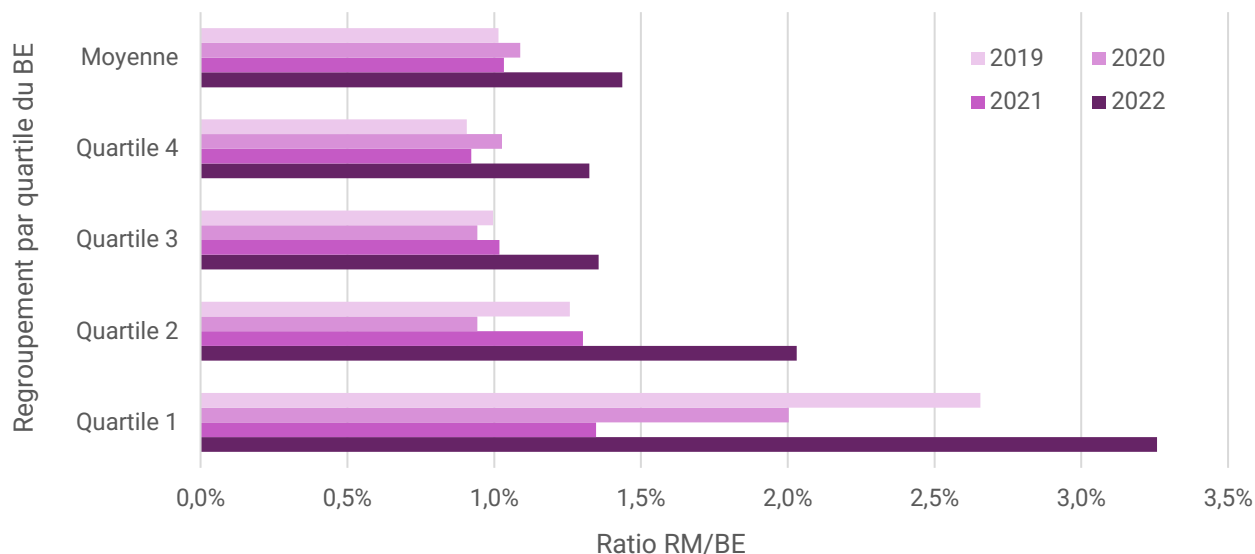
L'année 2022 voit le volume de la marge de risque augmenté fortement, à contre-sens de la baisse observée sur les best estimates.

Evolution de la RM comparée au BE



Le ratio entre la marge de risque et le BE font état d'une augmentation de l'ordre de +0,4% de ce ratio

Le ratio RM/BE augmente en 2022 de l'ordre de +0,4%, L'augmentation du ratio est d'autant plus important que l'entité à un BE faible



Malgré un effet de ratio plus important lorsque le BE est faible (quantile 1 ratio à 3,3 % en 2022 contre 1,4 % pour le quantile 4) on observe cependant que quel que soit le niveau de BE le ratio augmente significativement en 2022.

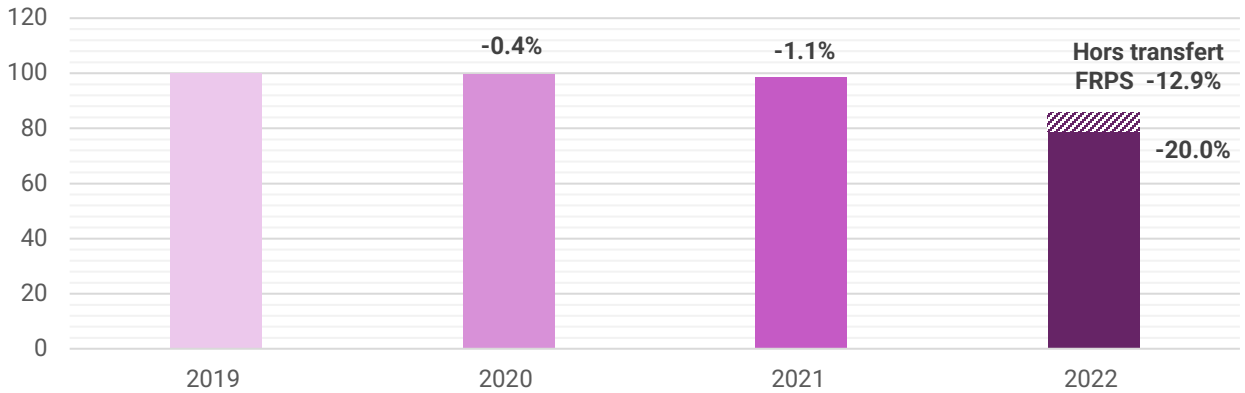
Cette augmentation s'explique par une diminution de BE et une augmentation de la marge de risque.

L'effet par année étudié du rapport RM/BE n'est pas impacté par le volume de BE, en effet on observe que quel que soit le quantile ce rapport augmente significativement en 2022.

Comparativement à la hausse des taux actuelle la crise sanitaire de 2020 a eu un impact moindre sur la valorisation des actifs du bilan prudentiel des entités du panel de notre étude.

L'impact de la hausse des taux fait plonger la valeur de marché globale de l'actif de -20 % par rapport à 2021

Total actif global en valeur de marché – Base 100



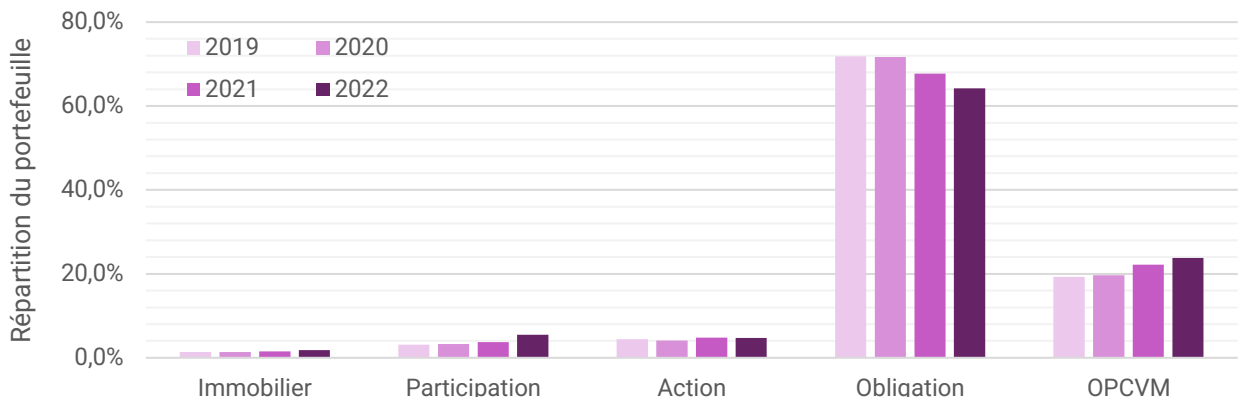
Les politiques des banques centrales ont eu pour but une remontée franche des taux directeurs et donc une chute des marchés financiers actions (-17.5 % pour le MSCI World et -10.9 % sur le MSCI Europe) ainsi que la baisse de valeurs des obligations gouvernemental sur la période 2021-2022 (-29 % sur notre panel).

Pour autant, les compagnies se montrent résilientes et s'adaptent face à ce changement de paradigme en exploitant les leviers dont elles disposent.

Par exemple, face à l'aspect inédit de la crise sanitaire, les compagnies ont été prudentes et n'ont pas osé investir durant cette période. Elles ont préféré attendre la fin de la Covid pour entamer une reprise des investissements, notamment en 2021. Par la suite, face à la hausse rapide des taux en 2022, les asset management ont préféré se dégager de la poche obligataire (-4 pts) et à s'orienter vers les OPCVM (+2 pts) et les participations (+2 pts).

En termes de produits, les opérateurs ont mis en place des campagnes commerciales pour inciter les assurés à opter pour les supports UC au détriment de l'euro.

Répartition des investissements par poche d'actif



Par ailleurs la valeur de marché des investissements baisse de -20%. Cette baisse aurait pu être plus marquée si les actifs présents en portefeuille avaient été mal notés. Or de façon prépondérante, les obligations présentes en portefeuille (environ 2/3 de l'allocation d'actifs) ont une bonne qualité de notation.

Les évènements 2022 relativement maîtrisés par les acteurs ...

Deux des évènements majeurs de l'année 2022 sont ainsi observables lors de l'analyse des SFCR du marché.

Le premier est l'envolée de l'inflation à la suite de la **guerre en Ukraine** ayant entraîné un resserrement de la politique des banques centrales. Pour les assureurs cette baisse s'est traduite par une baisse de leurs actifs mais aussi de leurs fonds propres (notamment avec le prélèvement des fonds excédentaires afin de servir de meilleur taux). Celle-ci a aussi permis une baisse du SCR de marché (module prépondérant chez les acteurs vie) compensé en très grande partie par une augmentation du SCR de souscription vie (quant à lui très sensible, dans son sous module de rachat de masse, à l'inflation). La baisse sur le SCR de marché est aussi dû à la diminution du Dampener (passage de +6,88 % à -3,02 %). A noter que la méthode de gestion d'actifs des assureurs a permis d'atténuer l'impact de la baisse de valeurs des placements, en effet la majorité (environ 65%) de ceux-ci se fait sur des actifs obligataires avec une très grande majorité de notation A.

Le deuxième évènement est la création des premiers **Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS)** à effet rétroactifs au 1er janvier 2022. Ceux-ci ont entraîné pour les assureurs une baisse de leurs actifs et passifs. En effet la totalité de ces derniers ont procédé au transfert de leurs portefeuilles concernés dans la nouvelle structure. De même ces créations entraînent une baisse des primes et sinistres.

Dans ce contexte, inflationniste couplé à la hausse brutale des taux, la solvabilité des acteurs du marché français de l'assurance vie se montre robuste dans leur ensemble une résilience, peut-être à cause du fait qu'ils se sont mieux préparés à l'avènement d'un tel scénario. D'autre part l'expérience des crises précédentes leur ont permis de mettre en évidence la solidité du dispositif Solvabilité 2.

... laissent place à de nouveaux défis

Les travaux effectués lors de cet exercice montrent aussi les nombreux défis que les acteurs de l'assurance devront surmonter dans un futur proche.

D'abord la **remontée des taux de la BCE** (dépôt au jour le jour) ne s'est pas arrêté fin 2022. En 6 mois ceux-ci sont passés de 2 % fin 2022 à 3,5 % fin juin 2023 (avec une annonce d'une probable nouvelle hausse en juillet). Cette politique fait cependant effet puisque l'on observe sur 2023 une baisse de l'inflation en zone euro (9,2 % en décembre à 6,1 % en mai) avec pour cible 2,2 % en 2025.

Ensuite la **révision en cours de la Directive Solvabilité 2** pour une entrée en application en 2024-2025. On peut notamment souligner la séparation du SFCR en deux rapports, l'un à destination des assurés et l'autre des investisseurs ou encore l'identification des expositions significatives en cas de changement climatique des actifs « verts » et « bruns ». A noter qu'un point d'attention était alors porté sur une meilleure prise en compte de l'environnement des taux bas.

Par ailleurs on peut aussi citer les travaux en cours de l'ACPR sur les **stress test climatiques** qui pourraient dans les prochaines années impacter très fortement les assureurs, jusqu'à même voir une révision de la formule standard afin d'intégrer directement un risque climatique dans le calcul du SCR (au-delà des calculs de catastrophe naturelle déjà existants).

Enfin il est de plus en plus demandé aux assureurs d'avoir un système d'information résilient face au **risque cyber**. Bien que ce risque soit identifié comme l'un des principaux sous-jacents du risque opérationnel, les pertes subies par les assureurs dues à ce risque restent cependant marginales bien qu'en augmentation. Il est à noter que l'ACPR observe encore à ce jour des carences dans les process des assureurs (mise en place de simulation de gestion de crise cyber, analyse de risque liés à l'utilisation de solution externe (cloud, ...) ou encore l'adaptation du système de contrôle interne). Des progrès devront ainsi être fait avec pour échéance janvier 2025 et la mise en application du projet européen « Digital Operational Resilience » (DORA).

L'ACPR a annoncé que les risques climatiques et cyber feront l'objet en 2023 d'une attention accrue de leur part.

⁵ https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/acpr_principales_hypotheses_exercice_climatique_2023.pdf



Le benchmark a été réalisé à partir des données d'un panel de 29 entités solos dont la liste complète est la suivante : ACM Vie, AG2R Prévoyance, Ageas France, Agrica Prévoyance, Allianz Vie, AXA France Vie, BPCE Life, Cardif Assurance Vie, CCPMA Prévoyance, CNP Assurances, Generali Vie, GMF Vie, GROUPAMA GAN VIE, Harmonie Mutuelle, HSBC Vie, KLESIA prévoyance, Le Conservateur, MAAF VIE, MACSF prévoyance, MAIF VIE, Matmut Vie, MMA VIE, Neuflyze Vie, Predica, SOGECAP, THELEM prévoyance, Suravenir et SwissLife Assurance.

Les 11 entités FRPS du benchmark sont les suivantes : Generali Retraite, CNP RETRAITE, La Mondiale Retraite supplémentaire, Cardif Retraite, SwissLife Assurance Retraite, CREDIT AGRICOLE ASSURANCE RETRAITE, GARANCE retraite, Ageas Retraite, CCPMA RS, UMR et KERALIS RETRAITE.



Comment peut-on vous accompagner ?

Fortes de nombreuses missions de mise en place des processus déclaratifs réalisées pour des organismes variés, les équipes A&E de FRÆRIS connaissent parfaitement les obligations et méthode de calcul réglementaires en la matière et disposent du recul nécessaire pour vous accompagner sur différents travaux :

- Mise en place de la totalité des processus d'inventaire ;
- Réalisation et aide opération dans le cadre d'inventaire ;
- Management de transition lors des process de calculs et d'analyse S2;
- Amélioration et audit des méthodes de calculs pilier 1 ;
- Formation des dirigeants et des équipes techniques.

Qui sommes-nous ?

Fondée en 2013, le Groupe FRÆRIS est une société de conseil spécialisée en assurances structurée en 3 activités associant leurs expertises métiers pour répondre à l'ensemble de vos besoins d'assistance et de conseil :

Inventaire multi-normes
Produits
Travaux prudentiels
Data Science



**Actuaires
& Experts**

Pilotage de projets stratégiques
Mise en place de la réglementation
Refonte et évolution des SI Métiers



**Projet
& Transformation**

Accompagnement réglementaire
Mise en conformité des gammes de produits
Assistance dans le cadre de contentieux



**Réglementaire
& Conformité**

Nous contacter :



+33 1 84 17 19 74



ao@fraeris.fr



32, rue de Caumartin 75009 PARIS

www.fraeris.fr